

Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le mardi, 11 novembre 2025 à 17.00 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de la séance du Comité du 2 juillet 2025 – Approbation.
2. Projet de budget rectifié de 2025 et du budget de 2026 – Présentation.

La version du budget rectifié de 2025 et du budget de 2026 sera transmise via courriel, à titre de fichier PDF, dans les meilleurs délais. Les membres du comité qui désirent disposer d'une version papier du document, pourront le demander par courriel à l'adresse elsenclaude146@gmail.com auprès du secrétariat.

3. Personnel :
 - 3.1. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à durée indéterminée de la carrière A1, à titre de 32 heures hebdomadaires, pour le service scientifique – Décision.
 - 3.2. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à durée indéterminée de la carrière B1, à titre de 40 heures hebdomadaires, pour le service planification – Décision.
 - 3.3. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à durée indéterminée de la carrière A2, à titre de 20 heures hebdomadaires, pour le service pédagogique – Décision.
 - 3.4. Création, sous le statut de salarié à tâche manuelle, d'un poste à durée indéterminée de salarié qualifié, à titre de 40 heures par semaine, pour le service technique – Décision.
 - 3.5. Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2025 portant modification des règlements grand-ducaux concernés par la transposition des points 2 et 5 de l'accord salarial dans la fonction publique du 29 janvier 2025 relatifs à l'augmentation des majorations pour postes à responsabilités particulières et pour fonctions dirigeantes et à la subvention d'intérêt à accorder au personnel - Décision par rapport aux éléments à mettre en œuvre auprès du SICONA – Décision.
4. Décisions à l'appui du budget de 2026 :
 - 4.1. Adoption du tableau des contributions des communes membres en vertu de l'article 7.2.3.2. des statuts et mode d'attribution de ces dotations – Décision.
 - 4.2. Adoption des tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le SICONA Sud-Ouest avec création, respectivement modifications de certains tarifs - Décision.
5. Projet de budget rectifié de 2025 et du budget de 2026 - Décision quant à l'approbation.
6. Finances : Affectation partiel du solde créiteur du « fonds de compensation » au capital par rapport à l'exercice 2025 – Décision.
7. Contrats et conventions :
 - 7.1. Contrats dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » avec des exploitants – Décisions par rapport à de nouveaux contrats et à une résiliation.
 - 7.2. Contrats dans le cadre du projet « Natur genéissen » avec des exploitants – Décisions.
 - 7.3. Adaptation par voie d'avenant de la convention de coopération modifiée du 12 novembre 2015 entre le SICONA Centre et le SICONA Sud-Ouest – Décision.
8. Décisions par rapport à l'indemnisation de préjudices matériels, subis par des agents dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions – Décisions.

9. Informations en faveur des membres du comité, afin de leurs fournir des éléments clé, en vue de les mettre en mesure de répondre de manière ciblée à des questions provenant de la population des communes membres.

10. Divers.

Bertrange, le 26 octobre 2025
Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,

(s.) Marc BISSEN

Le secrétaire,

(s.) Claude ELSEN

Remarques :

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection au Centre de Biodiversité, 12, rue de Capellen à Olm. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**